



CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE: RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL ENTRE HOMMES ET FEMMES

Scénarios d'emploi du futur

Au cours de l'été et de l'automne 1998, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a mené une étude majeure sur les scénarios d'emploi du futur dans les quinze États membres de l'UE et en Norvège. Qui souhaite travailler, quand et pourquoi, étaient les principales questions de cette étude. Elle visait à recueillir l'opinion de personnes actuellement salariées ou qui avaient l'intention d'intégrer le marché de l'emploi dans les cinq prochaines années. Cette brochure résume les principaux résultats relatifs à la participation actuelle au travail salarié et aux futures préférences des hommes et des femmes qui vivent en couple.

Résultats clés

- Plus des deux tiers des salariés de l'Union européenne et de la Norvège sont mariés ou vivent en couple. De ce fait, les décisions sur la participation à la vie active et le temps de travail ont un impact non seulement sur l'individu, mais également sur son/sa partenaire.
- Le cumul du temps de travail rémunéré des deux partenaires s'élève à 62 heures par semaine. Les couples qui connaissent des difficultés financières ont un temps de travail salarié sensiblement inférieur (53 heures) à celui des couples qui se considèrent aisés (66 heures).
- La présence d'enfants dans un ménage a relativement peu d'influence sur le nombre d'heures de travail rémunéré, bien que dans une famille de ce type sur quatre l'homme travaille à plein temps alors que la femme travaille à temps partiel.
- Dans de nombreux ménages (43 %), une seule personne est salariée — dans la majorité des cas, il s'agit de l'homme.
- Presque un tiers (31 %) des couples indique sa préférence pour un modèle où l'homme travaillerait à plein temps et la femme à temps partiel, même si ce modèle n'est pratiqué à l'heure actuelle que par 20 % des couples.
- Un nombre important de couples (16 %) déclare souhaiter que les deux partenaires travaillent à temps partiel: pourtant, seuls 2 % des couples suivent actuellement ce modèle.
- Par opposition à la situation actuelle, les hommes et les femmes déclarent souhaiter une participation plus équilibrée à la vie active des deux partenaires: la majorité des hommes et des femmes considèrent que la femme devrait, comme l'homme, exercer une activité salariée.



Comment les familles organisent-elles leur temps compte tenu des multiples exigences des différents domaines du travail et de la vie dans l'Europe moderne? En particulier, comment les hommes et les femmes qui vivent en couple déterminent-ils le temps consacré à chaque domaine de la vie et par qui?

Alors qu'il est généralement reconnu que les ménages constitués d'une seule personne et monoparentaux sont de plus en plus répandus en Europe, le volet de l'étude sur les scénarios d'emploi du futur que nous abordons ici étudie la répartition du travail salarié entre les deux partenaires d'un couple. Cette question intéresse la majorité de la population active, étant donné que plus des deux tiers des salariés de l'UE et de la Norvège sont mariés ou vivent avec un partenaire.

Les femmes actives: scénarios présents et futurs

Environ la moitié des femmes âgées de 16 à 64 ans dans les quinze États membres de l'UE et en Norvège sont actuellement salariées. Le taux d'activité des femmes varie considérablement selon les pays, allant de moins de 30 % en Espagne à plus de 70 % au Danemark, en Suède et en Norvège. Les deux tiers des femmes actives sont mariées ou vivent en couple, un tiers est célibataire.

En ce qui concerne le type d'emploi, un peu plus de la moitié (58 %) des femmes mariées ou en couple travaille à plein temps et 41 % travaillent à temps partiel ⁽¹⁾. En revanche, le travail à plein temps est beaucoup plus répandu parmi les femmes célibataires (71 %).

Presque tous les partenaires des femmes actives mariées ou vivant en couple exercent une activité salariée, généralement à plein temps. Les partenaires non salariés représentent un faible pourcentage (13 %), ils sont au chômage, suivent encore des études ou sont déjà à la retraite. De plus, très peu de femmes (3 %) travaillant à plein temps vivent avec une personne employée à temps partiel.

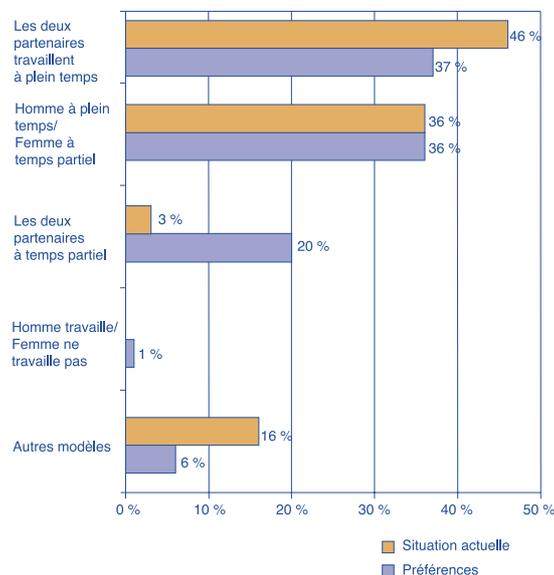
La grande majorité des femmes actives (voir graphique 1), mariées ou en couple, fait partie d'une des deux catégories suivantes:

- *les deux partenaires travaillent à plein temps*: cela représente environ 46 % des cas;
- *la femme travaille à temps partiel et le partenaire travaille à plein temps* dans 36 % des cas.

Il convient de noter que les données présentées dans le graphique 1 concernent uniquement les femmes

actuellement salariées. De ce fait, la combinaison «l'homme travaille et la femme non» ne contient aucun chiffre reflétant la situation actuelle, et elle montre uniquement les préférences pour l'avenir. Nous tiendrons compte des opinions des femmes qui ne sont pas actuellement salariées dans le chapitre suivant lors de l'examen de la situation des couples.

Graphique 1 — Situation des femmes actives, mariées ou vivant en couple ⁽²⁾



Les femmes sont amenées à travailler pour de multiples raisons: personnelles, pour disposer d'un revenu par exemple, et sociales, telles que l'accès aux moyens de garde d'enfant, les avantages du système de sécurité sociale et les valeurs culturelles établies. Toutefois, bien qu'une majorité des femmes actuellement salariées soit assez favorable à ce que les deux partenaires continuent à exercer une activité rémunérée, en général, elles affichent des préférences différentes en matière de réduction du temps de travail tant pour elles-mêmes que pour leurs partenaires. Les divergences les plus frappantes entre la situation actuelle et les préférences indiquées concernent les modèles suivants:

Les deux partenaires travaillent à plein temps: bien que cette solution soit appliquée actuellement par 46 % des couples, 37 % seulement des femmes déclarent préférer cette formule;

Les deux partenaires travaillent à temps partiel: alors que seulement 3 % des couples fonctionnent de cette façon, 20 % des femmes souhaiteraient le faire. De plus, un pourcentage relativement élevé d'hommes (17 %) opterait également pour cette formule.

⁽¹⁾ Les chiffres ont été arrondis à la valeur supérieure ou inférieure la plus proche, de ce fait, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100. Il convient de noter que seules les personnes ayant répondu entièrement aux questions correspondantes sont prises en compte.

⁽²⁾ Les autres modèles sont: homme à temps partiel/femme à plein temps, homme non salarié/femme salariée, homme et femme non salariés.



En ce qui concerne la combinaison «l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel», l'incidence actuelle est entièrement conforme aux préférences des femmes, du moins au niveau consolidé. Actuellement pratiquée par 36 % des femmes actives mariées ou en couple, cette formule recueille les préférences d'une proportion similaire de femmes.

Très peu de femmes (2 %) choisiraient de ne pas travailler. De même, relativement peu de femmes (5 %) déclarent souhaiter que leur partenaire soit dans cette situation — par opposition à la situation actuelle qui recense 13 % des partenaires sans emploi rémunéré.

Les résultats de l'étude montrent que la majorité des femmes actives mariées ou en couple ont un partenaire qui exerce également un emploi rémunéré. En général, ce modèle de famille avec deux personnes salariées leur convient. Par rapport à la situation actuelle toutefois, les femmes actives semblent moins intéressées par le travail à plein temps que par le travail à temps partiel — tant pour elles-mêmes que pour leur partenaire.

Hommes actifs: scénarios présents et futurs

Le taux d'activité actuel des hommes est généralement supérieur à celui des femmes. Dans les quinze États membres de l'UE et en Norvège, 71 % des hommes entre 16 et 64 ans exercent actuellement une activité rémunérée. Concernant le taux d'activité des hommes, les différences entre pays sont moins marquées que pour le taux d'activité des femmes. Tout comme en ce qui concerne la tendance des femmes actives mentionnée précédemment, les deux tiers (70 %) des hommes actifs sont mariés ou vivent en couple, 30 % sont célibataires.

La grande majorité des hommes travaille à plein temps, la proportion d'hommes à temps partiel est seulement de 9 %. Il est intéressant de noter que le travail à temps partiel est plus répandu chez les hommes célibataires (17 %) que chez les hommes mariés ou en couple (5 %) — en effet, les hommes célibataires sont souvent des étudiants qui travaillent à temps partiel parallèlement à leurs études.

En ce qui concerne la répartition actuelle du travail salarié entre partenaires, on distingue trois principales catégories (voir graphique 2):

- les deux partenaires travaillent à plein temps: cela s'applique à 38 % des hommes mariés ou en couple;
- l'homme travaille (à plein temps ou à temps partiel), la femme non: cela s'applique à 38 % de ces hommes;

- l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel: cette situation concerne 20 % des hommes actifs.

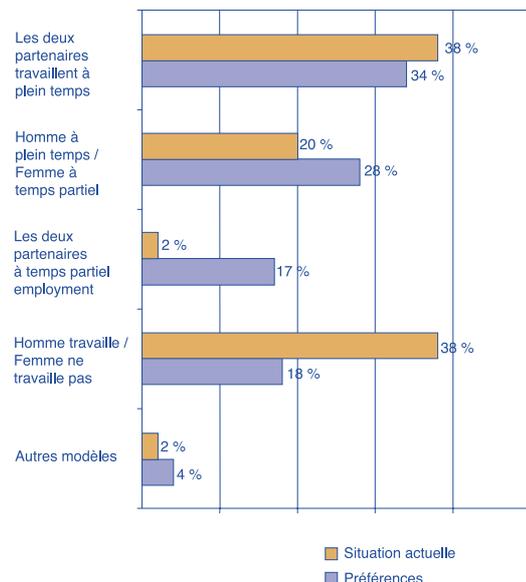
Cette répartition actuelle ne correspond toutefois pas entièrement aux préférences des hommes.

- Alors qu'actuellement 38 % des hommes actifs mariés ou en couple ont une partenaire qui ne travaille pas, seuls 18 % déclarent préférer cette formule. Cela signifie que la plupart des hommes souhaiteraient que leur épouse ou partenaire ait une activité rémunérée.
- Alors que seulement 2 % des hommes salariés travaillent à temps partiel et ont une partenaire également à temps partiel, 17 % affichent une préférence pour ce modèle. Ce pourcentage est assez analogue à celui des femmes (20 %) intéressées par cette formule au sein du couple.

En général, la majorité (81 %) des hommes actifs préféreraient que leur épouse ou partenaire exerce un travail rémunéré et, dans ce cas, souhaiteraient qu'il s'agisse d'un emploi à temps partiel (45 %) plutôt qu'à plein temps (35 %). Seule une petite minorité d'hommes salariés indique une préférence pour le partenaire ne travaillant pas. En ce qui les concerne, les hommes mariés et en couple préfèrent largement le travail à plein temps (76 %).

Néanmoins, une proportion assez significative d'hommes (22 %) préféreraient travailler à temps partiel.

Graphique 2 — Situation des hommes actifs, mariés ou vivant en couple

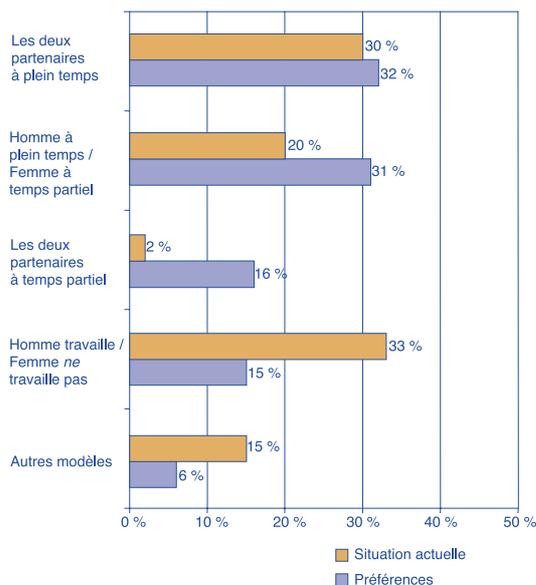


Organisation du travail et préférences des couples

Dans les deux chapitres précédents, nous avons recueilli l'opinion individuelle des femmes et des

hommes salariés, mariés ou vivant en couple. On note que les réponses des hommes et des femmes concordent en grande partie, non seulement en termes de statut de l'emploi et de temps de travail actuel, mais également pour leurs préférences respectives. En combinant les réponses des hommes et des femmes, nous pouvons obtenir un aperçu des modèles de travail actuels des couples et de leurs préférences pour l'avenir.

Graphique 3 — Caractéristiques de l'emploi des hommes et des femmes vivant en couple



NB: Base: tous les couples.

À partir des résultats de l'étude, nous pouvons identifier les quatre modèles de travail suivants qui sont quantitativement et politiquement importants (voir graphique 3):

- *les deux partenaires travaillent à plein temps*: actuellement pratiqué par 30 % des couples dans l'UE et en Norvège, le pourcentage de couples indiquant qu'ils seraient favorables à ce modèle à l'avenir est très légèrement supérieur (32 %). Toutefois, il est intéressant de remarquer que les couples qui affichent cette préférence ne sont pas forcément ceux qui sont actuellement dans cette situation;
- *l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel*: actuellement pratiqué par 20 % des couples, ce modèle est cité par un grand nombre de couples (31 %) qui souhaiteraient travailler ainsi à l'avenir;
- *les deux partenaires travaillent à temps partiel*: bien que très peu de couples (2 %) fonctionnent actuellement ainsi, 16 % des couples déclarent qu'ils préféreraient cette formule à l'avenir;
- *l'homme travaille et la femme non*: actuellement pratiquée par un couple sur trois, cette formule ne

recueille que 15 % d'opinions favorables à l'adoption de cette formule à l'avenir.

En général, les données de l'étude montrent que la grande majorité des couples dans l'UE et en Norvège préféreraient que les deux partenaires exercent une activité rémunérée. Par opposition à la situation actuelle, on note un intérêt marqué pour une place plus importante du travail à temps partiel — principalement chez les femmes, mais également chez les hommes.

Degrés de satisfaction

Les chiffres figurant ci-dessus ne donnent des informations que sur les différents modèles d'emploi pratiqués ou préférés par les couples: ils n'indiquent pas dans quelle mesure les couples sont satisfaits de la formule qu'ils pratiquent ou dans quelle mesure ils préféreraient d'autres types de répartition du temps de travail et de participation au marché de l'emploi.

Une analyse plus détaillée montre que la situation actuelle correspond souvent — mais pas toujours — aux préférences des couples lorsque les deux partenaires ont une activité rémunérée.

Lorsque *les deux partenaires travaillent à plein temps*, plus de la moitié des couples (55 % des hommes et 55 % des femmes) sont satisfaits de cette formule. Les 45 % restants préféreraient d'autres modèles: un sur cinq préférerait que l'homme travaille à plein temps et que la femme travaille à temps partiel et un sur sept opterait pour les deux partenaires travaillant à temps partiel.

On note une tendance similaire lorsque *l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel*. En effet, plus de la moitié des personnes interrogées (62 % des femmes et 55 % des hommes) déclare être satisfaite de cette formule. En ce qui concerne leurs préférences pour l'avenir, seuls 12 % des femmes et 11 % des hommes déclarent souhaiter que les deux partenaires travaillent à plein temps et un nombre encore plus faible (2 % des femmes et 9 % des hommes) que l'homme travaille à plein temps et que la femme ne travaille pas. Un nombre relativement significatif — un couple sur six — opterait pour un modèle dans lequel les deux partenaires travailleraient à temps partiel: ce modèle semble être encore plus attrayant si l'un des partenaires est déjà à temps partiel.

Les couples où *les deux partenaires travaillent à temps partiel* semblent être très satisfaits de cette formule. Deux tiers des personnes de ce groupe ont la chance de travailler conformément à leur préférence. Actuellement, alors que seulement 2 % des couples ont ce type d'arrangements, 16 % déclarent qu'ils choisiraient cette formule.

En ce qui concerne les couples où *l'homme travaille et la femme ne travaille pas*, moins de la moitié (40 % des femmes et 33 % des hommes) déclare

préférer cette formule. Les autres modèles qui recueillent les préférences de ce groupe sont *l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel* (29 % des femmes et 20 % des hommes); *les deux partenaires travaillent à plein temps* (19 % des hommes et 17 % des femmes); *les deux partenaires travaillent à temps partiel* (12 % des hommes et 7 % des femmes).

Peu de couples interrogés (moins de 20 %) sont satisfaits lorsque *l'homme ne travaille pas* ou lorsque *la femme travaille actuellement plus d'heures que l'homme*. En général, les hommes et les femmes conviennent qu'il est préférable que l'homme travaille et que son temps de travail hebdomadaire soit au moins égal à celui de sa femme ou de son partenaire.

Différences entre les sexes

Actuellement, on note encore des différences importantes entre les sexes en ce qui concerne la répartition du travail et du temps de travail entre les hommes et les femmes vivant en couple. Les hommes mariés ou en couple sont non seulement plus nombreux à travailler que leur partenaire, mais ils ont généralement un temps de travail supérieur. Ces différences entre les sexes transparaissent aussi dans les préférences des couples, mais à un degré moindre. Par rapport à la situation actuelle, il est considéré qu'il serait souhaitable que les femmes participent davantage au marché de l'emploi. On note un intérêt croissant pour le travail à temps partiel pour les femmes, mais également pour les hommes. Globalement, l'étude montre que la plupart des couples préféreraient une répartition plus équitable de la participation à l'emploi et du temps de travail. De plus, les préférences des hommes et des femmes concordent sur de nombreux points.

Temps de travail cumulé du ménage

Dans l'UE et en Norvège, on compte environ 66 millions de couples dont un des partenaires au

moins est salarié. Dans plus de la moitié de ces couples (57 %), les deux partenaires sont salariés. Dans les 43 % restants, une seule personne travaille — généralement l'homme, bien que dans 8 % des cas la femme soit la seule à travailler (car l'homme est étudiant, chômeur ou retraité).

L'étude montre que la différence entre le temps de travail hebdomadaire cumulé des couples (62 heures) et leurs préférences (61 heures) est très faible. Cela ne signifie pas que tous les couples salariés soient satisfaits de leur situation actuelle: si l'on tient compte de la situation financière et de la taille de la famille, on note en fait des différences significatives entre la situation actuelle et les préférences que les chiffres cumulés ne reflètent pas.

Seul un tiers des couples est plus ou moins satisfait de sa situation actuelle en matière de temps de travail cumulé. Alors qu'environ un quart des couples souhaiterait augmenter son temps de travail de plus de cinq heures par semaine, 41 % souhaiteraient le réduire de plus de cinq heures par semaine.

Comme le montre le tableau 1 figurant ci-dessous, il existe une étroite relation entre le temps de travail hebdomadaire des deux partenaires et leur situation financière. Environ la moitié des couples (46 %) se considère «aisée»: ce groupe comprend un grand nombre de couples où les deux partenaires travaillent à plein temps et dont le temps de travail cumulé est le plus élevé (66 heures). Environ le même pourcentage (47 %) se dit «modeste»: ce groupe travaille 7 heures de moins que le premier (59 heures). Il n'est pas surprenant de constater que, dans le groupe ayant des difficultés financières (7 % de l'ensemble des couples), il n'y a souvent qu'une seule personne qui travaille: ce groupe souhaite augmenter son temps de travail hebdomadaire cumulé de 11 heures en moyenne.

Tableau 1 — Temps de travail cumulé du ménage

	Situation actuelle	Préférences
Tous les couples	62 heures	61 heures
<i>Situation financière</i>		
● Aisée	66 heures	61 heures
● Modeste	59 heures	61 heures
● Difficile	53 heures	64 heures
<i>Enfants dans le ménage</i>		
● Dernier-né < 6 ans	59 heures	61 heures
● Dernier-né ≥ 6 ans	63 heures	61 heures
● Pas d'enfant dans le ménage	63 heures	61 heures

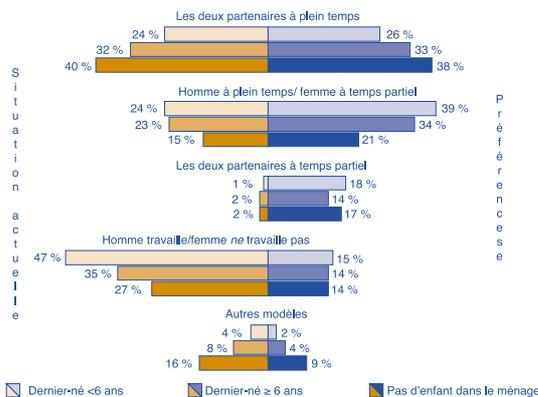
Base: couples dont au moins un des partenaires travaille.

Le rôle des enfants dans le ménage

La majorité des couples, mariés ou vivant en couple (70 %), ont des enfants qui vivent encore au foyer familial: parmi eux, 24 % ont des enfants de moins de 6 ans, 45 % ont des enfants de 6 ans ou plus et les 30 % restants n'ont pas encore d'enfant ou ont des enfants qui ont quitté le foyer.

Il est surprenant de noter que la présence d'enfants dans le ménage a très peu d'influence sur le temps de travail cumulé du couple, qu'il s'agisse du temps de travail actuel ou des préférences (voir tableau 1). Les couples ayant des enfants de moins de 6 ans affichent le temps de travail le moins élevé et ils souhaiteraient l'augmenter légèrement (de 59 à 61 heures). Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreuses femmes de ce groupe ne travaillent pas du tout mais souhaiteraient faire partie du monde du travail — au moins à temps partiel. Dans les autres groupes — couples dont les enfants sont plus âgés ou sans enfant dans le ménage — le temps de travail hebdomadaire actuel des deux partenaires réunis est un peu plus long (63 heures): ces couples souhaiteraient réduire légèrement ce temps de travail (à 61 heures).

Graphique 4 — Participation au marché de l'emploi et enfants dans le ménage



Base: couples dont au moins un des partenaires est salarié.

Même si, de façon surprenante, les différences entre les couples avec enfants et sans enfant sont relativement minimales en ce qui concerne le temps de travail hebdomadaire cumulé, la façon dont le travail est réparti au sein du couple est certainement influencée par la présence d'enfants, notamment par l'âge du dernier-né (voir graphique 4).

- Plus les enfants sont jeunes, moins la formule «les deux partenaires travaillent à plein temps» est probable. Dans les ménages avec des enfants de moins de 6 ans, les deux parents travaillent à plein temps dans seulement 24 % des cas. L'équivalent pour les ménages sans enfants est de 40 %.

- Le plus fort pourcentage (47 %) de couples où l'homme travaille et la femme ne travaille pas concerne les couples ayant des enfants de moins de 6 ans. S'il n'y a pas d'enfant dans le ménage, ce chiffre passe à 27 %.
- Le fait que les femmes travaillent à temps partiel est clairement lié à la présence d'enfants: si le ménage compte des enfants, un couple sur quatre suit le modèle «l'homme travail à plein temps et la femme à temps partiel». En revanche, si le ménage n'a pas d'enfant, ce chiffre diminue (15 %).

La présence d'enfants influence peu la décision des couples, tant de la part des hommes que de la part des femmes, sur leur participation au marché de l'emploi. La plupart des couples préféreraient que les deux partenaires exercent une activité rémunérée (au moins à temps partiel), que le ménage ait des enfants ou non et quel que soit l'âge du dernier-né (voir graphique 4).

Toutefois, lorsqu'il y a des enfants au foyer, notamment des enfants en bas âge, la formule du travail à temps partiel revêt un intérêt croissant. Bien que 20 % des couples seulement pratiquent actuellement cette formule «homme à plein temps et femme à temps partiel», 31 % déclarent être intéressés par ce type de répartition. Néanmoins, l'intérêt relativement important du modèle «les deux partenaires travaillent à temps partiel» semble être indépendant de la présence d'enfants.

Conclusions

Ce document s'attache à la participation au marché de l'emploi et au temps de travail des hommes et des femmes vivant en couple. L'étude révèle que les décisions individuelles concernant la participation ou non à la vie active et le temps de travail hebdomadaire sont toutes deux influencées par le partenaire, mais ont également un impact sur ce dernier. Il apparaît donc que les politiques de l'emploi et les politiques sociales relatives à d'autres sphères de la vie sont étroitement liées.

Il est clair que la répartition actuelle du travail dans le couple ne correspond pas aux préférences exprimées. Les hommes et les femmes souhaitent une répartition plus équitable de la participation au marché de l'emploi et du temps de travail, qu'ils aient ou non des enfants et quel que soit l'âge des enfants. La présence d'enfants et leur âge influence toutefois les préférences en matière de temps de travail: lorsque les enfants sont jeunes, les couples préfèrent généralement qu'un des partenaires (normalement la femme) travaille à temps partiel.

Ces résultats montrent que les actions conçues pour aider à concilier vie professionnelle et



responsabilités familiales ainsi qu'à équilibrer la participation actuelle des partenaires au monde du travail sont susceptibles d'être bien accueillies par une grande partie de la population active actuelle. Les politiques de l'emploi et de la famille doivent relever deux défis majeurs.

1. Le premier défi est d'aider les femmes ayant des enfants en bas âges à exercer une activité rémunérée. Dans la pratique, cela pourrait se traduire par des moyens de garde d'enfants de haute qualité et à un tarif raisonnable qui répondent aussi aux exigences du marché de l'emploi en mutation (par exemple les horaires de travail irréguliers).
2. Le second défi est la nécessité de fournir des conditions de travail appropriées qui permettraient aux femmes et aux hommes de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. La promotion du travail à temps partiel de qualité — tant pour les hommes que pour les femmes — est encore une question

essentielle dans ce domaine. Toutefois, le travail à temps partiel ne constituera un moyen efficace de réconcilier famille et emploi et de promouvoir l'égalité des chances que si les conditions suivantes sont remplies:

- tous les niveaux de qualification se voient proposés du travail à temps partiel et peuvent y avoir recours (pas uniquement pour les emplois peu qualifiés);
- il est proposé, favorisé et pratiqué tant pour les hommes que pour les femmes;
- les perspectives de carrière ne sont pas affectées sur le long terme;
- le niveau de protection sociale fourni est raisonnable;
- la possibilité est offerte de retrouver un poste à temps complet le cas échéant.

À propos de l'étude sur les scénarios d'emploi du futur

Cette étude, menée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, au cours de l'été et de l'automne 1998, a donné lieu à 30 557 entretiens téléphoniques avec des personnes âgées de 16 à 64 ans dans les quinze États membres de l'UE et en Norvège. L'étude fournit des informations sur la situation actuelle et les préférences futures des personnes interrogées en matière d'emploi. Au moment des entretiens, 43 % (7 749 sur 17 908) des personnes sans emploi ont exprimé leur souhait de ne pas travailler dans les cinq prochaines années. Ce groupe n'a pas été

inclus dans l'analyse. Sauf mention contraire, tous les chiffres figurant dans cette brochure proviennent de l'étude sur les scénarios d'emploi du futur.

Définitions utilisées dans le texte

Temps partiel = moins de 35 heures par semaine (sauf mention contraire)

Plein temps = 35 heures par semaine ou plus

Ce document a été préparé pour la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail par Harald Bielski et Josef Hartmann de Infratest Burke Sozialforschung, Munich.



PUBLICATIONS

Les publications de la Fondation sont en vente dans les librairies, les bureaux de vente de l'UE ou à l'Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg; Internet (<http://www.eur-op.eu.int>). Si le prix n'est pas indiqué, le document est gratuit et disponible directement sur le site Internet de la Fondation (<http://www.eurofound.ie/publications/>) ou sur demande auprès de la Fondation.

1. **Le travail à temps plein ou à temps partiel: réalités et options** (résumé)
EF/00/21
Disponible en: ES, DA, DE, EL, EN, FR, IT, NL, PT, FI, SV
2. **Le travail indépendant: un choix ou une nécessité?** (résumé)
EF/00/22
Disponible en: ES, DA, DE, EL, EN, FR, IT, NL, PT, FI, SV
3. **La participation au marché du travail: actuellement et dans le futur** (résumé)

- EF/00/19
Disponible en: ES, DA, DE, EL, EN, FR, IT, NL, PT, FI, SV
4. **Options d'emploi et participation au marché du travail** (rapport)
EF/00/26
Disponible en: DE, EN, FR
 5. **Les contraintes de temps et l'autonomie au travail dans l'Union européenne** (résumé)
EF/97/43
Disponible en: ES, DA, DE, EL, EN, FR, IT, NL, PT, FI, SV
 6. **Le genre et les conditions de travail** (résumé)
EF/97/59
Disponible en: ES, DA, DE, EL, EN, FR, IT, NL, PT, FI, SV
 7. **Bulletin of European Studies on Time — BEST**
Disponible en: DE, EN, FR
Deux éditions par an
 8. **Reduction in working time: a literature review**
EF/98/11
Disponible en: DE, EN, FR
Prix: EUR 18
 9. **Supporting employability: guides to good practice in**

- employment counselling and guidance**
EF/98/34
Disponible en: ES, FR, IT, FI
10. **Managing an ageing workforce: a guide to good practice**
EF/98/65
Disponible en: ES, DE, EN, FR, FI
 11. **Combating age barriers in employment** (rapport de synthèse)
EF/97/18
Disponible en: ES, DA, DE, EN, FR, IT, NL, PT, FI, SV
 12. **Linking welfare and work**
EF/98/53
Disponible en EN seulement

POUR PLUS D'INFORMATION

Pour plus d'information sur l'étude «Scénarios d'emploi du futur», veuillez consulter le site Internet de la Fondation (<http://www.eurofound.ie>) ou contacter:
Dimitrios Politis
Chargé de la liaison de l'information
Tél. (353-1) 204 31 40
Fax (353-1) 282 64 56
E-mail: dmp@eurofound.ie

Copyright: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi d'un exemplaire à la Fondation.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Wyattville Road, Loughlinstown, Dublin 18, Irlande
Tél. (353-1) 204 31 00
Fax (353-1) 282 64 56/282 42 09
E-mail: postmaster@eurofound.ie
EF/00/25/FR



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
L-2985 Luxembourg

ISBN 92-828-9635-8



9 789282 896358